



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCATION DU 19 JUIN 2025

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2025-50-3

AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE DE MARCHES PUBLICS

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 10 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas

Représentés,

Collège Départemental

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas, COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, DEMAZIERES Mario donne pouvoir à BEURAIN Jean-Marie, VASSARD Hervé donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2025-50-3 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide le lancement de deux consultations publiques dont les caractéristiques et procédures sont rappelées en annexes 1 et 2 à la présente délibération,
- Autorise Madame la Présidente à signer les marchés à intervenir et tout acte administratif y afférent,
- Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget annexe du Syndicat.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	7	3
Nombre de membres représentés	4	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/

ANNEXE 1 : AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Intitulé exact du marché : travaux de complétude, extension et enfouissements du réseau de communications électroniques à très haut débit (FttH) sur la zone d'initiative publique du territoire du département de la Seine-Maritime

Objet du Marché :

- Réalisation des opérations d'extensions et complétudes nécessitant une augmentation de la capacité du réseau existant,
- Réalisation de toute autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau à l'exclusion de celles relevant de sa maintenance et son exploitation,
- Réalisation de travaux ponctuels visant à préparer l'arrêt du cuivre, notamment par la résolution des problématiques de raccordements complexes et l'anticipation des raccordements à la demande,
- Réalisation de toute autre opération ponctuelle de travaux sur le réseau, notamment ceux relevant de sa résilience, à l'exclusion de celles relevant de sa maintenance et son exploitation.

Nature des prestations : travaux

Type de marché : Conception-Réalisation sous forme d'accord cadre mono-attributaire à bons de commande, sans minimum, avec maximum :

- Lot 1 : 2 M€ par an soit 8 M€ sur 4 ans
- Lot 2 : 2 M€ par an soit 8 M€ sur 4 ans

Procédure de consultation : appel d'offres ouvert

Allotissement : oui, deux lots géographiques

Durée du marché : un an, reconductible trois fois

Nomenclatures CPV :

- Classification principale : 32571000-6 : Infrastructure de communications
- Classification secondaire
 - o 32412000-4 : Réseau de communications
 - o 45232300-5 : Travaux de construction de lignes téléphoniques et de lignes de communications et ouvrages annexes

Critères de sélection des candidatures :

- Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.
- Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Critères et sous-critères de jugement des offres et coefficients :

- Critère 1 : prix des prestations (40%)
- Critère 2 : valeur technique de l'offre (40%), justifiée notamment par :
 - Les moyens humains et techniques, procédures et outils mis en œuvre pour établir les études d'exécution, le conventionnement des immeubles et l'obtention des hexaclés
 - Les moyens humains et techniques, procédures et outils mis en œuvre pour les travaux d'extension du réseau
 - Les moyens humains et techniques et procédures mises en œuvre pour le récolement du réseau
- Critère 3 : délais (15%)
- Critère 4 : engagements pris par le candidat en matière d'insertion économique, de protection de l'environnement et de bonne gestion des relations avec les riverains et gestionnaires de domaine concernés par le déploiement du réseau (5%).

Variantes : non autorisées

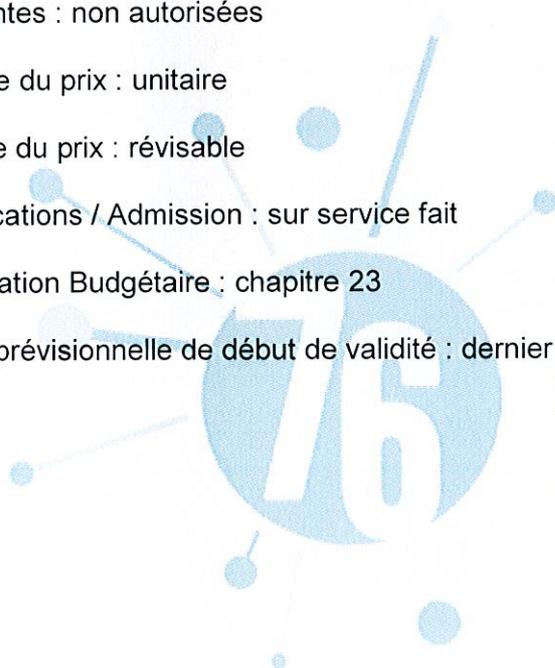
Nature du prix : unitaire

Forme du prix : révisable

Vérifications / Admission : sur service fait

Imputation Budgétaire : chapitre 23

Date prévisionnelle de début de validité : dernier trimestre 2025



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE
AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE

ANNEXE 2 : AUTORISATION DE LANCEMENT ET SIGNATURE D'UN MARCHÉ PUBLIC

Intitulé exact du marché : Marché d'acquisition du PCRS Raster à 5 cm de résolution sur les zones de carence du territoire du département de la Seine-Maritime.

Objet du Marché :

- Réalisation des prises de vues aériennes sur le territoire de la Seine-Maritime.
- Constitution d'une base de données des points d'appuis et de contrôle nécessaires aux opérations d'aérotriangulation et stéréopréparation.
- Réalisation des opérations d'aérotriangulation et stéréopréparation pour le géoréférencement des clichés bruts issus des prises de vues aériennes.
- Production et livraison finale des orthophotographies.

Nature des prestations : services

Type de marché : prestation de service à bons de commande, sans minimum, avec maximum (1.2 M€)

Procédure de consultation : appel d'offres ouvert

Allotissement : un seul lot géographique

Durée du marché : deux ans

Nomenclatures CPV:

- Classification principale : 71354200 services de cartographie aérienne
- Classification secondaire :
 - o 38221000 Systèmes d'information géographique (GIS ou équivalent)
 - o 71351810 Services topographiques

Critères de sélection des candidatures :

- Présence effective des pièces exigées au stade de la candidature.
- Garanties professionnelles, techniques et financières adaptées à l'objet du marché

Critères de sélection des offres :

- Un critère « Prix » : 40%
- Un critère sur la « méthodologie technique » : 40%
 - o *La méthode d'acquisition des données et du géoréférencement (30 points)*
 - o *La production du MNT et des ortho-images (30 points)*
 - o *Le contrôle interne mis en œuvre sur le rendu qualité (35 points)*
 - o *L'empreinte carbone de l'ensemble du projet (5 points).*
- Un critère « Délais de fourniture des livrables » : 20%

Variantes : trois variantes imposées

- Variante imposée 1 : données relevant de LHSM

- Variante imposée 2 : données relevant de la MRN
- Variante imposée 3 : utilisation de l'Infrarouge

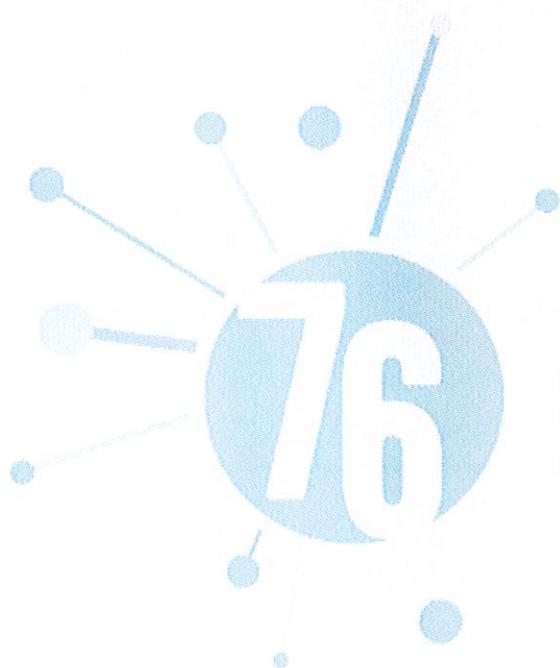
Nature du prix : unitaire

Forme du prix : révisable

Vérifications / Admission : sur service fait

Imputation Budgétaire : chapitre 23

Date prévisionnelle de début de validité : premier trimestre 2026



SEINE-MARITIME
NUMÉRIQUE

AGENCE
DÉPARTEMENTALE
DU NUMÉRIQUE



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCATION DU 19 JUIN 2025

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2025-50-4

**RAPPORT ANNUEL 2024 DU DELEGATAIRE CONNECT76 EN CHARGE DE L'EXPLOITATION
TECHNIQUE ET COMMERCIALE DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE DE COMMUNICATIONS
ELECTRONIQUES A TRES HAUT DEBIT DE LA SEINE-MARITIME**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 10 heures,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas

Représentés,

Collège Départemental

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas, COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, DEMAZIERES Mario donne pouvoir à BEURAIN Jean-Marie, VASSARD Hervé donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2025-50-4 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Prend acte de la transmission du rapport annuel du délégataire Connect76 en charge de l'exploitation technique et commerciale du réseau de communications électroniques à Très Haut Débit de la Seine-Maritime, au titre de l'exercice 2024,
- Autorise Madame la Présidente à signer tout acte administratif y afférent.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	7	3
Nombre de membres représentés	4	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.6
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.4

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCACTION DU 19 JUIN 2025

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2025-50-5.1

EVOLUTION DE L'ORGANISATION DU SYNDICAT

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 10 heures 00,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas

Représentés,

Collège Départemental

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas, COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, DEMAZIERES Mario donne pouvoir à BEURAIN Jean-Marie, VASSARD Hervé donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHE Gérard, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2025-50-5.1 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

- Décide de créer un poste permanent sur le grade d'adjoint administratif, relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions d'assistante administrative à temps non complet, à raison de 15%, soit 5,25/35^{ème},
- Prend acte de la nouvelle organisation des services du Syndicat donnant lieu à la création d'un poste de Directeur des Services Numériques au grade d'ingénieur principal relevant de la catégorie hiérarchique A,
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget principal.

La Présidente
de Seine-Maritime Numérique

Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	7	3
Nombre de membres représentés	4	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/



EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

SEANCE DU 24 JUIN 2025

CONVOCACTION DU 19 JUIN 2025

PRÉSIDENTE : Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente du Syndicat Mixte

DÉLIBÉRATION N° 2025-50-5.2

AUTORISATION DU RECOURS A L'APPRENTISSAGE

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 10 heures ,
Le Comité syndical légalement convoqué s'est réuni à Rouen
sous la Présidence de Madame Virginie LUCOT AVRIL, Présidente

Présents,

Collège départemental

CORITON Bastien, LUCOT AVRIL Virginie, RASSE LAMBRECQ Valentin

Collège EPCI

BATUT Xavier, BEURAIN Jean-Marie, BENARD Daniel, DELNOTT François, GAILLON Jean-Marc, JEZEQUEL David, ROUSSEAU Jean-Nicolas

Représentés,

Collège Départemental

MARTIN Pascal donne pouvoir à LUCOT AVRIL Virginie

Collège EPCI

BRUMENT Jean-Jacques donne pouvoir à ROUSSEAU Jean-Nicolas, COURSAULT Olivier donne pouvoir à DELNOTT François, DEMAZIERES Mario donne pouvoir à BEURAIN Jean-Marie, VASSARD Hervé donne pouvoir à GAILLON Jean-Marc

Excusés,

Collège Départemental

BAZILLE Alain, BERTRAND Nicolas, BILOQUET Armelle, COTTEREAU Chantal, COUTEY Guillaume, DEMAZURE Julien, DURANDE Florence, FOURNIER Maryline, GARAUD Valérie, GUEROULT Claire, LANGLOIS Nicolas, LHEUREUX Jérôme, RENOUX Vincent, SAINT-MARTIN Florent, SINEAU-PATRY Cécile, TERRIER Didier

Collège EPCI

CHEMIN Jean-François, CORNU Pascal, DELAUNAY Myriam, ELIE Céline, FLEURET Alain, FOUCHÉ Gérard, GARAND Sylvain, GENDRON Bruno, GOUPIL Gervais, GRANDSIRE Bruno, LEFEBVRE François, LEMESLE Jean-François, LOUVEL Thierry, MARCHANI Abdelkrim, MAUGER Jean-Michel, MINEL Dany, PAYEN Jean-François, POTEAUX Stéphane, SAGOT Pascal, SERVAIS-PICORD Laurent, SOWYK Isabelle, VASSET Laurent, VAVASSEUR Olivier

Secrétaire de séance : DELNOTT François

Le quorum étant atteint,

Le Comité syndical,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral de création de Seine-Maritime Numérique en date du 16 janvier 2014 modifié,

Vu le Code du Travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

Vu la sollicitation de l'avis du comité social territorial en date du 23/06/2025,

Vu les statuts du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Vu le règlement intérieur du Syndicat mixte Seine-Maritime Numérique,

Considérant que le quorum est atteint,

Après avoir eu communication préalable du rapport n°2025-50-5.2 de Madame la Présidente,

Considérant, en application de l'article 6-5 des statuts, que le vote a lieu à main levée,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

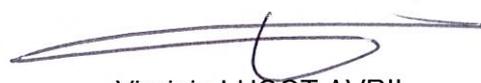
- Décide de recourir au contrat d'apprentissage,
- Décide de conclure, dès la rentrée scolaire 2025, un contrat d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service d'accueil	Fonctions de l'apprenti	Diplôme ou titre préparé	Durée de la formation
Direction des services numériques	Développeur Web Fullstack	Ingénieur	3 ans

- D'autoriser la Présidente à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, sont inscrits au budget principal.

La Présidente

de Seine-Maritime Numérique



Virginie LUCOT AVRIL

Nombre de présents lors du vote :	Collège EPCI	Collège Départemental
Nombre de présents lors du vote	7	3
Nombre de membres représentés	4	1
Nombre de suffrage par délégué compétence obligatoire	1	1.7
Nombre de suffrage par délégué compétence facultative	1	1.5

VOTES	
Nombre de voix « pour »	unanimité
Nombre de voix « contre »	/
Abstentions	/